

Tableau comparatif des méthodes et textes explicatifs

Introduction

Le tableau comparatif qui suit a été établi par l'analyse des exposés présentés. Il a ensuite été validé par les représentants des différentes «écoles» au cours du deuxième volet du séminaire.

On trouve, à la suite du tableau, une série d'explications sur les rubriques du tableau comparatif et les définitions des données terminologiques qui figurent aux points 5.1. et 5.2 du tableau.

1. Tableau comparatif des méthodes

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
1. Type de démarche							
1.1. Contexte global							
- Recherche, formation et développement							
- Communication multilingue (traduction)							
- Aménagement linguistique							
1.2. Objectifs							
- Observation de l'usage (description)							
- Orientation de l'usage (normalisation ou harmonisation)							
1.3. Type de recherche							
- Terminologie comparée							
- Terminologie unilingue							

Tableau

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
2. Équipe de travail							
2.1. Composition							
- Spécialiste(s) du domaine							
- Spécialiste(s) de la langue							
- Équipe mixte							
2.2. Participation du milieu							
- existante							
- non existante							
- systématique							
- non systématique							
- en cours d'élaboration							
- à la fin des travaux							
- sur une base régulière							
- sur une base ponctuelle							
- en groupe (comité)							
- individuelle							
- lecture libre							

comparatif

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
3. Public cible							
3.1. Type							
- Grand public	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Spécialistes du domaine	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
▪ Spécialistes de la langue	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
3.2. Milieu							
- Monde du travail	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Monde de l'enseignement spécialisé et de la recherche	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4. Préparation du travail terminologique							
4.1. Familiarisation avec le domaine							
- Lecture	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Immersion	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- Formation	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4.2. Structuration du domaine							
- facultative	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- habituelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- formelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- informelle	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
4.3. Définition du projet							
- sans la participation du public visé	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████
- avec la participation du public visé	████████	████████	████████	████████	████████	████████	████████

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
4.4. Corpus							
4.4.1. Nature							
- Sources orales							
- Sources écrites							
* terminographiques et lexicographiques							
* documentation « technique » (paraterminologique)							
4.4.2. Choix du corpus							
- sans la participation des spécialistes du domaine							
- avec la participation des spécialistes du domaine							
- sans critères précis							
- avec critères précis							
4.4.3. Utilisation du corpus							
- Corpus d'analyse							
- Corpus de référence							
4.5. Établissement de la nomenclature							
- par dépouillement exhaustif							
- préétablie							

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
5. Nature des données							
5.1. Sur le terme							
- Terme	■	■	■	■	■	■	■
- Indicatif de grammaire	■	■	■	■	■	■	■
- Indicatif de pays	■	■	■	■	■	■	■
- Indicatif de langue	■	■	■	■	■	■	■
- Variante orthographique	■	■	■	■	■	■	■
- Terme abrégé	■	■	■	■	■	■	■
- Synonyme	■	■	■	■	■	■	■
- Équivalent	■	■	■	■	■	■	■
- Abréviation	■	■	■	■	■	■	■
- Symbole	■	■	■	■	■	■	■
- Statut (normalisé ou non)	■	■	■	■	■	■	■
- Cooccurrent	■	■	■	■	■	■	■
- Contexte langagier	■	■	■	■	■	■	■
- Contexte métalinguistique	■	■	■	■	■	■	■
- Locutions	■	■	■	■	■	■	■
- Note	■	■	■	■	■	■	■
- Source	■	■	■	■	■	■	■
- Variante dialectale	■	■	■	■	■	■	■
- Structure morphologique	■	■	■	■	■	■	■
5.2. Sur la notion							
- Domaine d'application	■	■	■	■	■	■	■
- Domaine	■	■	■	■	■	■	■
- Définition	■	■	■	■	■	■	■
- Explication	■	■	■	■	■	■	■
- Contexte définitoire	■	■	■	■	■	■	■
- Contexte encyclopédique	■	■	■	■	■	■	■
- Contexte associatif	■	■	■	■	■	■	■
- Exemple	■	■	■	■	■	■	■
- Illustration	■	■	■	■	■	■	■
- Note	■	■	■	■	■	■	■
- Source	■	■	■	■	■	■	■
- Pseudo-contexte	■	■	■	■	■	■	■
- Générique	■	■	■	■	■	■	■
- Partie de...	■	■	■	■	■	■	■
- Propriété principale	■	■	■	■	■	■	■
- Objet connexe	■	■	■	■	■	■	■

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
6. Traitement des données							
6.1. Méthode							
- Compilation simple							
- Compilation sélective							
- Analyse terminologique							
6.2. Notions							
6.2.1. Étude des notions							
- Consignation (description)							
- Traitement indépendant							
- Traitement systémique							
6.2.2. Expression des notions							
- Définitions non systémiques							
- Définitions systémiques							
- Reproduction d'énoncés définitoires							
- Reproduction de définitions formelles							
- Élaboration de définitions							
* modèle pré-établi							
* libre							
- Utilisation d'illustrations							
- Non-utilisation d'illustrations							
6.3. Termes							
- Consignation							
- Évaluation							
- Sélection							
- Critères d'évaluation							
* linguistiques							
* terminologiques							
* sociolinguistiques							
- Absence de création lexicale							
- Recours à la création lexicale							

Tableau comparatif

	Afrique	Belgique	Canada	France	Maroc	Québec	Suisse
7. Produits							
- Dictionnaires terminologiques	■	■	■	■	■	■	■
- Normes terminologiques	■	■	■	■	■	■	■
- Fichiers informatisés	■	■	■	■	■	■	■
- Produits dérivés	■	■	■	■	■	■	■
8. Exploitation des produits							
- Diffusion par imprimés	■	■	■	■	■	■	■
- Diffusion orale	■	■	■	■	■	■	■
- Diffusion télématique	■	■	■	■	■	■	■
- Autre mode de diffusion informatique	■	■	■	■	■	■	■

2. Explications sur les rubriques du tableau comparatif des méthodes

2.1 Rubriques du tableau comparatif

Type de démarche:

Perspective dans laquelle s'inscrit l'activité terminologique et objectifs poursuivis par celle-ci.

Recherche, formation et développement:

Contexte académique ou contexte de la recherche et du développement dans lequel l'activité terminologique est utilisée à des fins de formation professionnelle ou de recherche fondamentale.

Communication multilingue (traduction):

Contexte social où cohabitent deux ou plusieurs langues et dans lequel l'activité terminologique répond à un besoin d'amélioration de l'efficacité des communications.

Aménagement linguistique (description):

Contexte social qui implique la promotion d'une ou de plusieurs langues qui sont en concurrence avec une ou plusieurs autres et dans lequel la conduite de l'activité terminologique est accompagnée de mesures visant l'implantation des terminologies sans intervention de fond de la part de l'équipe de travail.

N.B.: La consignation des données peut être accompagnée ou non d'indications sur le jugement porté par les locuteurs. Exclut jugement de valeur relatif au système notionnel et linguistique de la part de l'équipe de travail.

Orientation de l'usage (normalisation et harmonisation):

Évaluation de données terminologiques avec intervention de fond de la part de l'équipe de travail.

N.B.: La nature de l'intervention peut être du type sélection d'unités terminologiques et recours à la

création lexicale ou recours à la création lexicale seulement. Implique jugement de valeur relatif au système notionnel et linguistique par l'équipe de travail.

Terminologie comparée:

Recherche terminologique qui porte sur deux ou plusieurs langues étudiées en parallèle puis rapprochées.

Terminologie unilingue:

Recherche terminologique qui porte sur une seule langue.

Équipe de travail:

Personne ou groupe de personnes responsable de l'élaboration d'une terminologie.

Spécialiste(s) du domaine:

Équipe de travail chargée d'une recherche terminologique et composée uniquement d'un ou de plusieurs spécialistes du domaine.

Spécialiste(s) de la langue:

Équipe de travail chargée d'une recherche terminologique et composée

uniquement d'un ou de plusieurs linguistes, traducteurs ou terminologues.

Équipe mixte:

Équipe de travail qui se compose d'un ou de plusieurs spécialistes de la langue et d'un ou de plusieurs spécialistes du domaine.

Participation du milieu:

Dans le cadre de l'élaboration d'une terminologie, recours à des personnes directement intéressées par un projet de recherche terminologique à titre d'utilisateurs de la terminologie en question (locuteurs).

Existante:

Le milieu est associé à l'élaboration des terminologies.

Non existante:

Le milieu n'est pas associé.

Systématique:

La consultation est faite dans tous les projets de recherche terminologique thématique.

Non systématique:

La consultation n'est effectuée qu'au besoin.

En cours d'élaboration:

La consultation a lieu pendant le travail de recherche.

À la fin des travaux:

La consultation n'a eu lieu qu'après la recherche et porte sur le résultat de celle-ci.

Lecture libre:

La consultation qui a lieu à la fin des travaux consiste à demander aux spécialistes du domaine de prendre connaissance du résultat de la recherche et de faire des commentaires.

Public cible:

Personnes à qui s'adresse le résultat des travaux de recherche terminologique.

Grand public:

Population considérée dans son ensemble indépendamment du statut des individus qui la composent.

Spécialiste du domaine:

Personne qui a reçu une formation dans une science, une technique ou une discipline associée à une sphère de l'activité humaine (domaine en terminologie) et qui est reconnue comme telle dans le milieu professionnel relié à son champ de compétence.

Spécialiste de la langue:

Personne qui a reçu une formation en linguistique, en traduction, en terminologie ou dans une autre discipline associée au fonctionnement de la langue et qui est reconnue comme telle dans le milieu professionnel relié à son champ de compétence.

Monde du travail:

Dans une société, ensemble des personnes considérées dans l'exercice de leur fonction.

Monde de l'enseignement spécialisé (formation professionnelle) et de la recherche:

Ensemble formé par les professeurs, les étudiants et les chercheurs dans un domaine spécialisé du savoir (en situation d'apprentissage ou de transmission de connaissances).

Préparation du travail terminologique:

Ensemble des étapes d'un projet de recherche terminologique qui visent à réunir tous les renseignements nécessaires à la collecte éventuelle des données et au traitement de celles-ci.

Familiarisation avec le domaine:

Exploration du domaine et du milieu qui fait l'objet de la recherche, dans le but d'en connaître et d'en comprendre le fonctionnement.

Lecture:

Familiarisation par l'intermédiaire de la documentation écrite.

Immersion:

Familiarisation par contact direct avec le milieu (colloque, rencontre, visite, stage, etc.).

Formation:

Familiarisation par l'intermédiaire de cours d'initiation au domaine.

Structuration du domaine:

Classement logique des notions appartenant à un domaine.

Facultative:

Le classement des notions n'est pas jugé nécessaire au traitement ultérieur des données.

Habituelle:

Le classement des notions est jugé nécessaire au traitement ultérieur des données.

Formelle:

La structuration du domaine est représentée sous forme de graphique qu'on peut consulter.

Informelle:

La structuration du domaine est appréhendée intuitivement sans représentation graphique qu'on peut consulter.

Définition du projet:

Identification du contenu du projet et description de son déroulement.

Sans la participation du public visé:

À partir de la connaissance intuitive et théorique des locuteurs visés.

Avec la participation du public visé:

À partir de données recueillies directement auprès des locuteurs.

Corpus:

Ensemble des sources orales et écrites relatives au domaine étudié et qui sont utilisées dans un travail terminologique.

Sources orales:

Documents oraux d'où sont tirées des données terminologiques (d'après le *Vocabulaire systématique de la terminologie*).

Sources écrites:

Documents écrits d'où sont tirées des données terminologiques (d'après le *Vocabulaire systématique de la terminologie*).

Terminographiques et lexicographiques:

Documents écrits du type dictionnaire. Peuvent être partiellement ou entièrement terminologiques ou lexicographiques. Ainsi, les glossaires à la fin d'ouvrages spécialisés ou la publication dans une revue spécialisée d'articles terminologiques ou lexicographiques dans une rubrique réservée à cet effet sont considérés comme des sources terminologiques et lexicographiques.

Documentation technique (paraterminologique):

Ensemble des documents écrits spécialisés à l'exclusion des documents terminologiques et lexicographiques.

Choix du corpus:

Manière dont est établie la liste des documents utilisés dans une recherche terminologique.

Sans la participation des spécialistes du domaine:

Identification des documents par des personnes qui ne sont pas spécialisées dans le domaine traité et sans que la liste ainsi dressée soit soumise à des spécialistes.

Avec la participation des spécialistes du domaine:

Identification des documents par les responsables de la recherche terminologique assistés par les spécialistes du domaine ou par les spécialistes eux-mêmes.

Sans critères précis:

Identification des documents en fonction de leur disponibilité seulement.

Avec des critères précis:

Identification des documents fondée sur un ensemble de points de repère qui permettent de juger de la pertinence des documents en question en fonction des objectifs de la recherche.

Utilisation du corpus:

Type de consultation dont sont l'objet les documents du corpus.

Corpus d'analyse:

Ensemble des documents du corpus consultés lors de l'étape de collecte des données.

Corpus de référence:

Ensemble des documents du corpus consultés à l'occasion pour chercher des données terminologiques manquantes ou comme aide à la rédaction des énoncés terminologiques.

Établissement de la nomenclature:

Action de dresser la liste des notions (démarche onomasiologique) ou des termes (démarche sémasiologique) sur lesquels portera la recherche.

Par dépouillement exhaustif:

Liste des notions ou des termes dressée à partir des résultats du dépouillement du corpus d'analyse.

Préétablie:

Liste des notions ou des termes fournis par les spécialistes du domaine ou issus de la compilation des données extraites de documents à caractère terminologique ou lexicographique.

Traitement des données:

Étape de la recherche terminologique au cours de laquelle on aménage le matériel rassemblé lors du dépouillement.

Méthode:

Manière dont sont aménagées les données recueillies.

Compilation simple:

Traitement qui consiste à uniquement cumuler les données recueillies sur un terme ou une notion sans intervenir d'aucune manière.

Compilation sélective:

Traitement qui consiste à cumuler les données recueillies sur un terme ou une notion en effectuant un certain tri à partir de critères qui n'impliquent pas de jugements de valeur relatifs au système notionnel ou linguistique de la part du chercheur.

Analyse terminologique:

Traitement qui consiste à examiner les données recueillies sur les termes et les notions de manière à comprendre leurs liens, à les organiser conformément à la structure logique du domaine, à porter des jugements sur les plans linguistique, terminologique et sociolinguistique et à combler les lacunes repérées.

Étude notionnelle:

Travail effectué à partir des données recueillies sur les notions.

Consignation (description):

Reproduction fidèle et complète des données recueillies sur les différentes notions.

Traitement indépendant:

Traitement isolé des données recueillies sur chacune des notions sans référence au système notionnel.

Traitement systématique:

Traitement en interrelation des données recueillies sur les différentes notions avec référence au système notionnel et respect de la logique qui le sous-tend.

Expression de la notion:

Manière dont sont présentées concrètement les notions.

Définition non systématique:

Définition qui décrit une notion sans refléter le système notionnel.

Définition systématique:

Définition dont le contenu reflète le système notionnel.

Reproduction d'énoncés définitoires:

En l'absence de définitions formelles, citation fidèle de contextes définitoires ou de textes contenant des éléments définitoires.

Reproduction de définitions formelles:

Citation intégrale ou partiellement aménagée des énoncés définitoires repérés dans le corpus d'analyse et dont la structure est celle d'une définition.

Élaboration de définitions:

Rédaction de définitions formelles originales et synthétiques à partir de l'ensemble des renseignements définitoires recueillis.

Modèle préétabli:

Définition formelle dont la structure est conforme à des règles d'écriture précises.

Libre:

Définition formelle qui décrit une notion sans qu'elle soit formulée selon des règles d'écriture précises.

Utilisation d'illustrations:

Fait d'employer des illustrations en remplacement de la définition.

Non-utilisation d'illustrations:

Fait de ne pas employer d'illustrations en remplacement d'une définition.

N.B.: Des illustrations peuvent être utilisées comme compléments de la définition.

Consignation:

Reproduction des termes sans aucune indication quant à leur usage.

Évaluation:

Reproduction des termes avec indication sur leur usage d'après les jugements portés par les locuteurs (constat de l'usage).

Sélection:

Présentation des termes avec recommandations sur leur usage d'après l'évaluation faite par l'équipe de travail (orientation de l'usage).

Critères d'évaluation:

Points de repère dont on se sert pour juger les termes.

Critères linguistiques:

En rapport avec le fonctionnement du système linguistique en général.

Critères terminologiques:

En rapport avec le fonctionnement du système notionnel et dénominatif d'une langue de spécialité.

Critères sociolinguistiques:

En rapport avec le contexte social d'utilisation.

Absence de création lexicale:

Le chercheur ou l'équipe de travail ne propose pas de dénominations pour combler les lacunes ou remplacer des termes jugés inacceptables.

Recours à la création lexicale:

Le chercheur ou l'équipe de travail propose une dénomination pour combler une lacune ou remplacer un terme jugé inacceptable.

Produit:

Forme sous laquelle est diffusé le résultat de la recherche terminologique.

Dictionnaire terminologique:

Répertoire d'unités terminologiques qui contient des informations variées

d'ordre linguistique, terminologique ou sociolinguistique.

Norme terminologique:

Document faisant état d'une prise de position officielle d'un organisme autorisé relativement à la définition d'une notion et du choix d'un terme pour la désigner.

Fichier informatisé:

Fichier dont le contenu est conservé sur support magnétique.

Produit dérivé:

Support qui sert de véhicule au résultat d'une recherche terminologique sans que l'information soit présentée selon la structure d'un article terminologique.

Exploitation des produits:

Mode de diffusion des produits.

Diffusion par imprimés:

Diffusion à partir de publications.

Diffusion orale:

Diffusion par l'intermédiaire de services ou de moyens de communication orale.

Diffusion télématique:

Diffusion par des techniques qui combinent les moyens de l'informatique avec ceux des télécommunications.

Autre mode de diffusion informatique:

Diffusion télématique indirecte à partir de fichiers informatisés.

2.2 Définition de certaines données terminologiques qui figurent aux points 5.1 et 5.2 du tableau comparatif

N.B. : Les définitions sont tirées du *Vocabulaire systématique de la terminologie*, publié par l'OLF en 1985, à l'exception de celles suivies d'un astérisque.

Terme:

Unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*) et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine.

Note. — Aussi appelé *unité terminologique*.

Indicatif de grammaire:

Indicatif qui signale la *catégorie lexicale* (nom, verbe, adjectif, adverbe) ou la *catégorie grammaticale* (genre, nombre, mode) d'un terme.

Indicatif de pays:

Indicatif qui identifie le pays où un terme est en usage.

Note. — L'usage d'un terme restreint à un territoire donné est signalé par la mention *régionalisme*.

Indicatif de langue:

Indicatif qui identifie la langue à laquelle un terme appartient.

Variante orthographique:

Chacune des graphies existantes pour un terme.

Ex.: *clef* et *clé*; *pause-café* et *pause café*.

Terme abrégé:

Terme qui résulte de la suppression d'une ou de plusieurs parties d'un terme tout en désignant la même notion.

Ex.: le *cellulaire* de radiotéléphonie cellulaire (télécommunications); un *micro* de micro-ordinateur (informatique); un *fac-sim* de fac-similé (infographie).

Synonyme:

Chacun des termes d'une langue donnée qui désignent une même notion et qui se situent à un même niveau de langue ou à un même niveau de conceptualisation.

Ex.: *régime fin de carrière* et *régime derniers salaires* (rentes de retraite)

Note. — Les véritables synonymes sont interchangeable dans tous les énoncés relatifs à un même domaine.

Équivalent:

Chacun des termes de langues différentes qui désignent des notions correspondantes.

Abréviation:

Forme réduite d'un terme résultant du retranchement d'une partie des lettres de ce terme.

Ex.: *ct* (crédit); *dt* (débit).

Symbole:

Représentation littérale, numérale, pictographique ou autre d'une notion.

Ex.: *kW* (kilowatt); *H₂O* (symbole

chimique de l'eau); *UMa* (*Ursa major*, la Grande Ourse).

Statut:

Reconnaissance officielle d'un terme.*

Cooccurrent:

Unité linguistique ou terminologique qui figure invariablement dans le même contexte qu'une unité terminologique précise.*

Contexte langagier:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui illustre le fonctionnement d'un terme en discours.

Contexte métalinguistique:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et où le terme est utilisé de façon autonome, c'est-à-dire en tant que signe.

Locution:

Groupe de mots codé dont la forme syntaxique et le sens sont figés.

Ex.: *prélever un échantillon*; *délivrer un permis*.

Note. — Les locutions propres aux langues de spécialité pourraient être nommées *locutions terminologiques*.

Note:

Énoncé qui donne des informations de nature encyclopédique ou notionnelle, linguistique (flexion, mise en discours, etc.) ou terminologique (rapports terme-notion, rapports entre notions, marques d'usage, etc.) sur le terme étudié.

Source:

Document écrit ou oral d'où est tirée une donnée terminologique.

Domaine:

Sphère spécialisée de l'expérience humaine.

Définition:

Énoncé qui décrit une notion et qui permet de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système notionnel.

Explication:

Énoncé qui apporte des éclaircissements sur une notion (contexte définitoire ou "pseudo-contexte").*

Contexte définitoire:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui renseigne sur le contenu notionnel d'un terme sans avoir la rigueur formelle d'une définition.

Contexte encyclopédique:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui renseigne sur la nature, l'usage ou un autre aspect de l'objet désigné par un terme, sans le définir.

Contexte associatif:

Énoncé dans lequel figure le terme étudié et qui permet de rattacher un terme à un domaine particulier ou à un groupe de termes désignant des notions apparentées.

Exemple:

Contexte langagier rédigé par le chercheur lui-même ou l'équipe de travail.

Illustration:

Représentation picturale ou graphique de la notion désignée par un terme ou de l'objet correspondant.

« Pseudo-contexte »:

Énoncé qui contient des éléments définitoires mais dans lequel ne figure pas le terme traité.*